

# Calendrier de l'Avent

Tous les jours,  
une nouvelle bonne raison  
d'offrir de l'espoir !



Dominique Felten  
Président



Emmanuelle Roubertie  
Directrice générale



Retrouvez-nous sur  
www.fondation-epilepsie.fr

Facebook : @Fondationepilepsie

Twitter : @FFREpilepsie

LinkedIn : @FFRE

Instagram : @fondation\_epilepsie\_ffre



Cher(e) donateur(rice),

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous tenons à partager avec vous un calendrier de l'Avent destiné à vous rappeler **combien l'épilepsie reste une maladie qui nécessite la mobilisation de tous.**

**Parce que les bonnes raisons d'offrir de l'espoir sont nombreuses, votre don nous est précieux !**

Enfants, adultes, familles... tous comptent sur vos dons pour faire progresser la recherche comme la connaissance de la maladie. La FFRE, Fondation reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des fonds en provenance des particuliers ou des entreprises, sous forme de dons, legs ou donation.

**Merci d'avance pour votre générosité et excellentes fêtes de fin d'année !**

\*(source ODOXA FFRE)

**72%** des français prêts à discriminer une personne épileptique\*

**20%** des patients ont du mal à se maintenir dans leur emploi

**+ de 83%** de vos dons sont utilisés pour les missions de la FFRE

L'épilepsie est la **2e** pathologie neurologique en France

**30%** des patients résistent à tous les traitements

Les patients épileptiques ont environ **-10 à -20 %** d'espérance de vie par rapport aux non épileptiques

## BULLETIN DE DON IR 2024

DÉDUCTIBLE À 66%\* DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU

à retourner accompagné de votre règlement en utilisant l'enveloppe réponse ci-jointe ou à l'adresse FFRE - 4 rue Paul Besnard - 92130 Issy-les-Moulineaux

N2412

**OUI**, je soutiens les actions de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie en faveur des personnes souffrant d'épilepsie.

- > Je fais un don IR de :  50 € soit 17 € après déduction fiscale\*  
 100 € soit 34 € après déduction fiscale\*  
 200 € soit 68 € après déduction fiscale\*  
 500 € soit 170 € après déduction fiscale\*  
 Autre montant \_\_\_\_\_ €

-> Je joins mon chèque à l'ordre de la FFRE.

\*66% de déduction sur votre don dans la limite de 20% du revenu imposable.  
 Consultez notre charte de protection des données personnelles sur [fondation-epilepsie.fr](http://fondation-epilepsie.fr), indiquant vos droits, les coordonnées du DPO, le destinataire, la finalité, la base légale du traitement et la durée de conservation de vos données.



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Votre adresse e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Dès réception de votre don, nous vous enverrons votre reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier de votre réduction d'impôt.

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI), VOYEZ AU DOS →

## RETOUR SUR LA GRANDE SOIRÉE CARITATIVE FFRE DU 12 NOVEMBRE

Une soirée sous le signe de l'espoir, de la générosité et de la culture !

Un immense merci à toutes les personnes présentes lors de notre soirée caritative au Musée du Luxembourg à Paris qui fût **une réussite grâce à vous !**

L'ambiance agréable et la visite privée de l'exposition «**Peindre le Brésil moderne**» de Tarsila do Amaral ont particulièrement marqué nos invités, qui ont également été impressionnés d'en découvrir autant sur les artistes épileptiques.

Nous souhaitons également exprimer toute notre gratitude à **Didier van Cauwelaert**, notre parrain et Prix Goncourt 1994, pour ses mots inspirants, à **Jean-Pierre Lecoq**, maire du 6e arrondissement de Paris, pour son précieux soutien, aux intervenants engagés comme le **Pr Fabrice Bartolomei** et **Eva Ménard**, et enfin, à **tous les partenaires, donateurs, conférenciers, bénévoles** qui ont rendu cette soirée possible !



Les fonds récoltés permettront de soutenir nos actions pour **financer des projets de recherche et améliorer la qualité de vie** des près de 700 000 personnes touchées par les épilepsies en France.

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOUVEAU BUREAU POUR LA FFRE

La FFRE a réuni son conseil d'administration le 8 novembre dernier. Un conseil d'administration très électif car le mandat de plusieurs de nos fidèles administrateurs arrivait à échéance.

**Félicitations à Dominique Felten, Christophe Morvan, Xavier Corman, Philippe Derambure, Sophie Dupont, et Marie Louise Tronc-Casademont, dont les mandats ont été renouvelés ! Pierre Donnersberg est élu vice-président d'honneur de la FFRE.** Ce CA se devait aussi de voter pour un nouveau bureau qui est désormais composé comme suit :

**Bon travail au nouveau bureau !**

Président : <b>Dominique FELTEN</b>	Vice-présidente : <b>Marion RICHARD</b>	Secrétaire : <b>Jean-Michel MALBRANCCQ</b>
Vice-président : <b>Christophe MORVAN</b>	Trésorier : <b>Xavier CORMAN</b>	

FFRE 4 rue Paul Besnard 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. 01 47 65 00 10 / [ffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:ffre@fondation-epilepsie.fr) / [www.fondation-epilepsie.fr](http://www.fondation-epilepsie.fr)  
Directeur de publication : Dominique Felten. Rédactrice en chef : Emmanuelle Roubertie. Conception-réalisation : Agence JPGC

## BULLETIN DE DON IFI 2024

DÉDUCTIBLE À 75% DE VOTRE IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

à retourner accompagné de votre règlement en utilisant l'enveloppe réponse ci-jointe  
ou à l'adresse FFRE - 4 rue Paul Besnard - 92130 Issy-les-Moulineaux

N2412

**OUI**, je soutiens les actions de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie en faveur des personnes souffrant d'épilepsie.

- > **Je fais un don IFI de :**
- 2000 € soit 500 € après déduction fiscale\*
  - 5000 € soit 1250 € après déduction fiscale\*
  - 10000 € soit 2500 € après déduction fiscale\*
  - Autre montant \_\_\_\_\_ €

-> **Je joins mon chèque à l'ordre de la FFRE.**

\*75% de déduction sur votre don dans la limite de 50 000 € par an.  
Consultez notre charte de protection des données personnelles sur [fondation-epilepsie.fr](http://fondation-epilepsie.fr), indiquant vos droits, les coordonnées du DPO, le destinataire, la finalité, la base légale du traitement et la durée de conservation de vos données.



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Votre adresse e-mail :

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dès réception de votre don, nous vous enverrons votre reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier de votre réduction d'impôt.

**SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (IR), VOYEZ AU DOS** →